



SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé ; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT
CE DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

By e-mail to: - Par courriel au :

Sara.Gould@tc.gc.ca

Attention: - Attention :
Barbara Gorman

Solicitation Closes - L'invitation prend fin

At - à: 2:00 PM / 14h00

On - le: April 09, 2024 / 09 avril 2024

Time Zone - Fuseau Horaire :

Eastern Daylight Time (EDT) / Heure avancée de l'Est (HAE)

Title - Sujet Ressources de Services d'application pour le Groupe des services numériques		Amendment No. - N° modif. 4
Solicitation No. N° de l'invitation T8080-230303	Date of Amendment Date de modification March 27, 2024 / 27 mars 2024	
Address enquiries to : - Adresser toute demande de renseignements à : Sara Gould		
E-Mail Address - Courriel: Sara.Gould@tc.ca		
Destination See herein - Voir aux présentes		

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required Livraison exigée See herein - Voir aux présentes	Delivery offered Livraison proposée Not applicable - Sans objet
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print): La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Name - Nom	Title - Titre
Signature	Date

QUESTIONS ET RÉPONSES À DDP ET AMENDEMENTS

Dossier: T8080-230303

Esprit d'initiative: Ressources de Services d'application pour le Groupe des services numériques

Publication de la DP: le 13 mars 2024

L'invitation prend fin: le 09 avril 2024, 14h00 HAE

CETTE MODIFICATION A CETTE SOLICITATION A POUR BUT DE:

1. Donner des précisions et répondre aux questions des fournisseurs éventuels

QUESTIONS ET RÉPONSES:

Question #	Questions et Réponses
Question 25	Le Canada peut-il confirmer que pour satisfaire au critère OO2, les soumissionnaires peuvent démontrer un nombre minimum de jours facturés dans 2 des 3 catégories?
Réponse 25	Le Canada a examiné votre demande et confirme qu'une soumission conforme doit démontrer un nombre de jours facturés dans les 3 catégories.
Question 26	Transports Canada pourrait-il reconsidérer sa politique concernant l'utilisation de contrats non liés aux services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) par les soumissionnaires potentiels? En tant que fournisseur de niveau 2 ayant une vaste expérience à différents niveaux de gouvernement, dont beaucoup travaillent en dehors du cadre des SPICT, l'adhésion stricte aux contrats de SPICT et aux exigences spécifiques décrites dans la DP restreint inutilement l'accès aux fournisseurs compétents qui ont fait leurs preuves dans l'exécution de projets correspondant exactement à l'énoncé des travaux fourni.
Réponse 26	Le Canada a examiné votre demande, et la demande de propositions demeure inchangée.
Question 27	Transports Canada pourrait-il donner plus de précisions sur le raisonnement qui sous-tend la préférence accordée exclusivement aux fournisseurs ayant une expérience des contrats de SPICT? En élargissant les critères d'admissibilité, Transports Canada favoriserait une concurrence équitable et transparente, tout en maintenant les objectifs et les normes de qualité du projet.
Réponse 27	Le Canada a examiné votre demande. Voir la modification 4, réponse 26.

Question 28	En ce qui concerne OO2a : Le Canada envisagera-t-il des comparaisons de catégories, en s'attendant à une harmonisation de 80 % en vue d'atteindre le nombre minimum de jours facturables dans les quatre contrats? Le Canada utilise fréquemment des catégories comparables pour doter des travaux analogues et, compte tenu des similitudes entre les catégories de ressources dans les divers volets des SPICT, le Canada ne fait pas de compromis sur la valeur lorsqu'il évalue la capacité d'un fournisseur à fournir des ressources par le biais de comparaisons de catégories. De plus, au critère OO4, on demande une lettre de référence validée affirmant que le fournisseur fournit des services d'application dans un environnement de TI, sans tenir compte des catégories de ressources mais en se concentrant sur la similarité des énoncés des travaux (EDT). Essentiellement, le Canada cherche à s'assurer, de OO2 à OO4, qu'un fournisseur peut fournir des ressources, administrer des contrats et s'aligner sur les objectifs contractuels. Par conséquent, le fait de permettre des comparaisons de catégories pour répondre aux exigences de OO2 ne diminuera pas la qualité des soumissions reçues.
Réponse 28	Le Canada a examiné votre demande. Voir la modification 1, réponse 1.
Question 29	En ce qui concerne OO1b : le Canada acceptera-t-il des références de contrats qui ont été conclus avec un seul (grand) ministère et qui peuvent présenter des projets et des clients distincts/uniques au sein de ce même ministère?
Réponse 29	Le Canada a examiné votre demande et confirme que OO1b fait référence à l'organisation cliente qui signe le contrat.
Question 30	En ce qui concerne OO1c : compte tenu de l'acceptation par le Canada de valeurs « cumulatives » dans d'autres sections de la DP, le Canada serait-il disposé à permettre que les trois contrats décrits au critère OO1 aient une valeur cumulative de 12 millions de dollars? Le gouvernement fédéral a souvent eu recours à des ententes de services de niveau 1 pluriannuelles et à ressources multiples d'une valeur de 3,75 millions de dollars pour mener à bien des projets, ce qui témoigne d'une grande capacité à fournir des ressources pour de telles entreprises. En outre, cette approche offre une certaine souplesse en ce qui concerne l'exigence de 4 millions de dollars énoncée au critère OO1. S'il y consent, le Canada pourrait éventuellement stipuler qu'au moins un des trois contrats doit être un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) de niveau 2 d'une valeur supérieure à 3,75 millions de dollars (à condition que la valeur totale des trois contrats dépasse 12 millions de dollars). Encore une fois, cette modification ne compromet pas la valeur lors de l'évaluation de la capacité d'un fournisseur.
Réponse 30	Le Canada a examiné votre demande, et le critère OO1 demeure inchangé.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.